

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

RABORAL V-RG

2. Composition qualitative et quantitative

Virus de la vaccine exprimant la glycoprotéine rabique	10 ⁸ DICC ₅₀ (*)
Gentamicine	0,125 mg
Solution saline QSP .	2,500 ml

EXCIPIENT QSP 1 dose de 2,5 ml

(*) DICC₅₀ = dose infectant 50 % des cultures cellulaires.

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Appât (contenant un sachet polyéthylène rempli avec une dose de vaccin).

4.1. Espèces cibles

Renards (*Vulpes vulpes*).

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les renards :
Immunisation active contre la rage.

4.3. Contre-indications

Aucune.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

L'appât contient 0,6 % de chlorhydrate de tétracycline comme marqueur.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ce produit est strictement réservé aux services compétents du Ministère de l'Agriculture

Les appâts doivent être distribués manuellement ou par des largages aériens à basse altitude, avec une densité d'environ 15 appâts par km².

Les appâts ne doivent pas être distribués dans les zones habitées, sur les routes, dans les rivières ou autres zones humides.

La mention « VACCIN NE PAS TOUCHER » doit être indiquée sur le sachet et l'appât.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune précaution particulière n'est à prendre durant les campagnes de distribution des appâts. Les personnes manipulant les appâts n'ont pas besoin d'être vaccinées contre la rage.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

1 dose de 2,5 ml par animal, par voie orale, soit un appât par animal.

Les appâts doivent être distribués avec une densité approximative de 15 appâts par km², et suivant la réglementation en vigueur.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

L'ingestion de plusieurs appâts ne cause aucun trouble.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC-vet : QI07BD.

L'ingestion de l'appât est suivie de l'immunisation des renards contre la rage; cette immunisation est démontrée par la protection contre des épreuves virulentes ou par l'apparition des anticorps spécifiques de la rage.

6.1. Liste des excipients

Gentamicine
Chlorure de sodium
Phosphate disodique dihydraté
Phosphate monopotassique
Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Sans objet.

6.3. Durée de conservation

1 an.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver à une température comprise entre 2 et 8°C, à l'abri de la lumière.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Sachet polyéthylène

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE
29 AVENUE TONY GARNIER

69007 LYON
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1260302 2/1995

Boîte de 200 appats contenant 1 sachet de 1 dose

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

30/03/1995 - 30/03/2010

10. Date de mise à jour du texte

27/04/2020